

D 0209

68161



Distr.  
LIMITEE

ECA/PADIS/TRC/8  
24 avril 1991

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

**COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Cinquième réunion du Comité technique  
régional du PADIS

Addis-Abeba, 24 et 25 avril 1991

**PROJET DE RAPPORT**

## I. ORGANISATION ET PARTICIPATION

1. La cinquième réunion du Comité technique régional du Système panafricain d'information pour le développement (PADIS) s'est tenue au siège de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba les 24 et 25 avril 1991. La réunion a été ouverte par le Secrétaire exécutif de la CEA, M. Adebayo Adedeji.

2. Ont participé à la réunion les représentants des membres du Comité ci-après : Algérie, Ethiopie, Niger, Organisation de l'unité africaine (OUA), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

## II. CEREMONIE D'OUVERTURE

### Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)

3. Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire exécutif de la CEA, président ès qualités du Comité, a indiqué qu'à l'heure où le PADIS entamait sa deuxième décennie, il convenait de faire le bilan de ses réalisations et d'examiner les perspectives d'avenir. Des progrès avaient été accomplis dans la mise en place de son réseau et dans l'utilisation de techniques informatiques de pointe. Dans sa récente mission d'évaluation, le PNUD avait conclu que les objectifs du PADIS méritaient d'être appuyés. Le rôle du Comité était de réexaminer les approches du PADIS pour ce qui est de fournir et de promouvoir l'information pour le développement en Afrique, étant donné les besoins en constante évolution des utilisateurs ainsi que dans le contexte de la situation économique de l'Afrique et des progrès des techniques informatiques au sein et à l'extérieur du continent.

4. Dans sa déclaration d'ouverture, le représentant de l'Unesco a passé en revue les dix ans de collaboration entre son organisation et le PADIS. Il a indiqué que le programme Priorité Afrique de l'Unesco (1990-1995) et son troisième plan à moyen terme axé sur la communication offraient de nombreuses possibilités de coopération avec le PADIS. A cet égard, il a instamment demandé que soit rapidement convoquée une réunion entre le Programme général d'information (PGI) de l'Unesco et le PADIS, à laquelle participerait également l'OUA en raison de son rôle

dans le projet RASCOM. Il a également souligné l'importance des utilisateurs dans les activités relatives à l'information.

5. Le représentant du PNUD a mis l'accent sur l'engagement de son organisation à soutenir le PADIS, comme en témoignaient les projets d'appui en faveur aussi bien de l'Afrique du Nord que de l'Afrique subsaharienne. Il a estimé que le PADIS, en plus des autres projets d'information et de communication que le PNUD finançait à travers la CEA et l'OUA, pourrait aider à combler le retard technologique de l'Afrique. Les moyens devraient être trouvés pour permettre à tous les pays africains qui souhaitaient en bénéficier, de prendre part aux activités du PADIS.

Adoption de l'ordre du jour (point 2 de l'ordre du jour)

6. Le Comité a adopté le projet d'ordre du jour proposé dans le document ECA/PADIS/RTC/1:

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Questions découlant des réunions de la CEA
4. Activités du PADIS depuis la quatrième réunion du Comité technique régional
5. Rapport de la mission d'évaluation du PNUD
6. Situation financière du PADIS
7. Budget-programme du PADIS pour 1992-1993
8. Adaptation du PADIS aux besoins changeants
9. Questions diverses

10. Adoption du rapport

11. Clôture de la réunion

### III. DEBAT GENERAL

#### Questions découlant des réunions de la CEA (point 3 de l'ordre du jour)

7. Un fonctionnaire du secrétariat a présenté le document ECA/PADIS/RTC/2, qui passe en revue les décisions prises par la Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains à sa sixième session, la Conférence des Ministres responsables de la planification économique et du développement à sa seizième réunion et le Comité permanent sur l'harmonisation et la normalisation des systèmes de documentation et d'information des institutions régionales et sous-régionales africaines à sa troisième réunion. S'y ajoutaient les rapports des réunions récentes des Comités techniques sous-régionaux du PADIS pour l'Afrique de l'Ouest et pour la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, au cours desquelles il a été recommandé aux Etats membres d'appuyer les centres sous-régionaux du PADIS.

#### Les activités du PADIS depuis la tenue de la quatrième réunion du Comité technique régional (point 4 de l'ordre du jour)

8. Au titre de ce point, un fonctionnaire du secrétariat a présenté le document ECA/PADIS/RTC/3, qui est en compte rendu des activités entreprises par le PADIS depuis la dernière réunion du Comité, dans les domaines suivants : formation, services consultatifs et autres formes de coopération technique en faveur des Etats membres, mise en place de bases de données, constitution de réseaux, services des utilisateurs, service technique de réunions d'organes délibérants y compris de groupes d'experts, réalisation d'études et publications. Le Comité a exprimé sa satisfaction devant les progrès accomplis par le PADIS au cours des deux dernières années.

## Rapport de la mission d'évaluation du PNUD (point 5 de l'ordre du jour)

9. Un fonctionnaire du secrétariat a présenté le document ECA/PADIS/RTC/4, qui constitue un résumé du rapport de la mission d'évaluation du PNUD et de ses recommandations. (Les rapports de la mission d'évaluation et de l'examen tripartite qui a suivi ont fait l'objet des documents de travail ECA/PADIS/RTC/BD/1 et ECA/PADIS/RTC/BD/2). Au cours du débat qui a suivi, le représentant du PNUD a déclaré que son organisation était disposée à poursuivre son assistance au PADIS dans le cadre de son cinquième cycle de programmation (1992-1997). A cet égard, il a souligné que le PADIS devrait renforcer ses relations avec ses centres nationaux participants dans le contexte de son réseau, ce qui pourrait contribuer à la mise en place d'une communauté économique africaine, avec la participation des organisations intergouvernementales. Dans le cadre du cinquième cycle de programmation, il a instamment demandé au PADIS de mettre l'accent sur les utilisateurs et de coordonner ses activités avec d'autres organismes s'occupant d'information pour le développement, tant au sein de la région qu'à travers le système des Nations Unies.

10. Le représentant du PNUD a exhorté le PADIS à développer ses activités rémunératrices. Le président a lui aussi souligné la nécessité pour le PADIS de devenir autonome et a proposé qu'un document soit établi, en consultation avec d'autres organisations ayant une expérience dans ce domaine, pour la prochaine réunion du Comité. Certains participants ont estimé que cela pourrait décourager la participation nationale et que des réglementations financières entravaient les activités du PADIS dans ce domaine, mais le consensus qui s'est dégagé est que de tels obstacles pourraient être surmontés.

11. Le président a souligné l'importance que le projet du PADIS revêtait pour la CEA, et ce, depuis sa mise en route. Afin d'accroître la viabilité de ce projet, il a souligné la nécessité de mettre en place des structures durables dans les 34 Etats membres qui avaient des centres nationaux participants et d'étendre ses structures aux Etats africains ne faisant pas encore partie du réseau. Il a estimé que les structures nationales devaient être renforcées par des centres sous-régionaux. Bien que les Etats membres se soient montrés lents à appuyer les centres sous-régionaux, il a déclaré qu'il était important d'encourager leurs récentes initiatives dans ce domaine.

12. A la suite de la mission d'évaluation, on avait défini les domaines de développement possibles du PADIS dans le cadre du cinquième cycle. Certains membres ont souligné la difficulté d'établir des liens entre les ressources régionales et les ressources nationales; d'autres ont estimé qu'on pourrait informer les Etats membres de la possibilité d'utiliser les CIP nationaux pour financer des activités régionales telles que le PADIS. Il a été proposé que le Comité soit convoqué en réunion extraordinaire au cours du quatrième trimestre de 1991 dans le but de mettre définitivement au point le descriptif du projet du PADIS, détaillant notamment le rôle d'organisme directeur du PADIS dans la promotion de l'information pour le développement, en vue de sa présentation au PNUD.

#### Situation financière du PADIS (point 6 de l'ordre du jour)

13. Un fonctionnaire du secrétariat a présenté le document ECA/PADIS/RTC/5 portant sur la situation du PADIS, notamment l'absence de fonds pour financer les dépenses de personnel et les activités pour le second semestre de 1991. Grâce à un rééchelonnement des économies et au renvoi à une date ultérieure du recrutement du Conseiller technique principal au titre du projet RAF/86/053, le déficit pour 1991 a été ramené de 650 000 à 250 000 dollars. Des solutions ont été proposées en vue de trouver des fonds pour cette période. Le représentant du PNUD a annoncé que le Bureau régional pour l'Afrique couvrirait ce déficit dans le contexte d'une révision de projet conforme aux recommandations de la mission d'évaluation, ce qui permettrait au projet de continuer.

#### Programme de travail du PADIS pour la période 1992-1993 (point 7 de l'ordre du jour)

14. Un fonctionnaire du secrétariat a présenté le document ECA/PADIS/RTC/6 portant sur les propositions du PADIS pour les activités ordinaires de la prochaine période biennale, pour lesquelles une assistance était requise au titre du budget ordinaire. Cette requête n'avait pas été incorporée dans le projet de budget-programme que la CEA a soumis au Siège. Le président a déploré cet oubli et assuré le Comité que tout serait mis en oeuvre pour réparer cette omission étant donné que le budget-programme n'avait pas encore été définitivement arrêté.

### Adaptation du PADIS à des besoins changeants (point 8 de l'ordre du jour)

15. Le PADIS a défini la façon dont il va exécuter ses activités pour 1992-1997 dans le document ECA/PADIS/RTC/7. L'accent est mis sur la nécessité d'une approche intégrée à l'information pour le développement, l'expansion de ses bases de données actuelles et le renforcement des liens avec les autres banques de données, la priorité accrue donnée aux centres participants nationaux et institutionnels, l'harmonisation et la normalisation, un accès plus rapide à l'information, l'utilisation des techniques informatiques de pointe tout en s'adaptant à différents niveaux technologiques et aux réalités économiques africaines, la promotion de l'utilisation améliorée de l'information, l'amélioration des communications avec les utilisateurs, la priorité continue à la formation et des efforts accrus en vue de la production de recettes. La constitution de réseaux et la diversification des produits de l'information continueront d'être privilégiées, tandis que l'amélioration des activités du PADIS dans les domaines de la commercialisation de l'information et de la formation recevrait toute l'attention voulue. Pour leur part, les États membres devraient faire preuve d'un attachement accru au projet et à ses objectifs.

16. Les participants ont estimé que la programmation du PADIS pour la période 1992-1997 devrait s'inscrire dans le cadre de l'intégration économique africaine et d'une communauté économique africaine. Elle devrait également traduire le rôle du PADIS dans la coordination des activités sectorielles relatives à l'information pour le développement. Le document a été adopté comme référence pour l'orientation du PADIS au cours des cinq années à venir.

### Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)

17. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.